

Isolation de charpente traditionnelle avec **FLEX 55**



Isolation de combles aménagés, FLEX 55 entre et sous chevrons

En ouvrages neufs ou pour les charpentes faisant l'objet d'une réfection complète avec dépose de la couverture, un écran de sous-toiture HPV sera fixé par l'extérieur entre le chevron et le contre lattage, support de la couverture.

La charpente sera isolée en disposant entre et sous chevrons un isolant en fibres de bois, sous forme de panneaux, semi-rigide, certifié ACERMI et bénéficiant d'un Document Technique d'Application, de conductivité thermique 0,036 W/(m.K), de type FLEX 55 PLUS H de la société ISONAT.

Des suspentes, de type INTEGRA ou PREFIXE 220 COMBLES de la société ISOVER, destinées à tenir les rails pour fixer le parement seront fixées sur les chevrons avant d'insérer la première couche d'isolant.

L'isolant entre chevrons sera découpé à une largeur égale à celle comprise entre les chevrons plus 1 cm et posé conformément au CPT 3560-v2 et au Document Technique d'Application n°20/19-431_V1. Cette première couche d'isolant devra avoir une résistance thermique minimale de 1,65 m².K/W.

Les panneaux de la seconde couche d'isolant sous chevrons seront posés bord à bord, perpendiculairement aux chevrons. Ils seront insérés entre les suspentes ou glissés sous l'ossature lorsque celle-ci est posée avant mise en place de l'isolant.

Une membrane d'étanchéité à l'air hygro-régulante indépendante et continue, permettant le séchage des bois de charpente, de type VARIO® XTRA de la société ISOVER, sera fixée sur les ossatures métalliques avant mise en place des plaques de parement. La pose sera réalisée conformément à l'Avis Technique n°20/14-335_V1.

Les plaques de parement seront posées conformément au DTU 25.41.

	Résistance thermique						
Epaisseur FLEX 55 PLUS H (mm)	80	100	120	145	160	180	200
R _{th} (m ² .K/W)	2.20	2.75	3.30	4.00	4.40	5,00	5.55

Edition du 15/10/2019

Ce document est un descriptif type fourni à titre indicatif, notre société se réservant le droit de modifier les informations contenues dans celui-ci à tout moment. Notre société ne peut en garantir le caractère exhaustif, ni l'absence d'erreurs matérielles. Il ne substitue pas aux DTU, Avis Techniques, normes et règles de l'art en vigueur. Les schémas présentés ne sauraient être considérés comme des dessins d'exécution contractuels.

